

Permis de Construire

Commune de REDORTIERS

Lieu-dit « Couravoune »

NON SOUMISSION À
AUTORISATION
DÉFRICHEMENT

POUR LE COMPTE DE
LA SOCIETE

SolaireParcMP072

MAITRE D'OUVRAGE :



CONTACT :

Aline CHAPULLIOT
52, Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET
Aline.CHAPULLIOT@engie.com
06 85 59 19 50

Pièce N°24

Projet de parc solaire au sol

Indice	Modifications	Date	Etabli	Vérifié	Validé
A	Réalisation du document	Avril 2019		A.Chapulliot	
B					
C					
D					
E					
F					



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0105

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques
Pôle Environnement
Affaire suivie par Louis DUSSERRE-BRESSON
Tél.: 04.92.30.55.96
Fax : 04.92.30.55.04
Courriel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Document : 140618731-Défrichement-DossierRedortier/Engie-Green2018-06-
13_EngieGreen_Redortiers_AnalyseProjet_Défrichement.odt

Digne-les-Bains,

14 JUIN 2018

Objet : Analyse de la nécessité d'une autorisation de défrichement pour votre projet de création d'un parc photovoltaïque.

Monsieur,

Suite à un premier entretien téléphonique avec Monsieur Dusserre-Bresson le 13/03/2018, vous avez informé de votre démarche, par un courriel en date du même jour, le service chargé de la gestion des projets soumis à présentation au guichet unique photovoltaïque. Par un courriel du 28/03/2018, adressé à Monsieur Dusserre-Bresson, vous avez renouvelé votre demande d'analyse réglementaire sur la nécessité de déposer une demande d'autorisation de défrichement. Votre projet consiste en une création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles référencées 100, 159, 177 section E au cadastre de la commune de Redortiers.

Un premier examen des photos aériennes et des cartographies disponibles n'a pas permis d'identifier clairement un état boisé établi. Comme vous l'aviez suggéré lors de votre demande, une visite sur place a été jugée nécessaire afin de mieux apprécier l'état de la végétation présente sur ces terrains. Cette visite a eu lieu le 24/05/2018 à partir de 15h00. Elle s'est déroulée en présence de Mme CHAPULLIOT Aline et de vous-même, pour le compte de la société ENGIE GREEN.

Les éléments relevés sur le terrain permettent d'établir que la végétation observée peut être qualifiée de lande très faiblement boisée en cours d'évolution vers une jeune forêt en mélange de feuillus et de résineux. La régénération et la recolonisation par des essences forestières (principalement chêne blanc et pin sylvestre) sont très actives. Sur le site examiné, un état boisé âgé d'au moins trente ans n'est pas établi pour le moment. Cette situation devra être reconsidérée dans une quinzaine d'années.

Monsieur Olivier DELEIGNE
ENGIE GREEN
ZI Rousset
52, Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET

Suite à la visite sur place et à sa demande, vous avez transmis à Monsieur Dusserre-Bresson des documents utiles pour l'appréciation de l'état du site.

L'acte de vente, en date du 10/10/2007, fait état de la cession par l'État à la commune de Redortiers des parcelles examinées. On peut estimer que durant la période sous propriété de l'État, les terrains n'avaient pas de destination forestière. Ils étaient destinés à la réalisation d'une installation de stockage d'armes balistiques, projet qui au final a été abandonné.

Les premiers retours des inventaires écologiques en cours montrent la présence d'une strate arbustive bien installée. La fermeture progressive par une chênaie blanche est également évoquée.

Des photos du site prises en 2015 et 2016 montrent une végétation beaucoup moins dense, et un milieu bien plus ouvert. Cela conforte l'hypothèse d'une grande sensibilité à la pluviométrie, probablement en conséquence d'un sol au faible potentiel de rétention hydrique.

J'ai l'honneur de vous informer que lors des cinq années à venir, les opérations visant à affecter un usage non-forestier aux parcelles pré-citées ne sont pas soumises à autorisation de défrichement. Par ailleurs, je vous rappelle qu'il vous incombe de respecter les autres réglementations applicables aux opérations et aménagements que vous envisagez sur ces parcelles.

Monsieur Dusserre-Bresson se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur Départemental
des Territoires,
Le Chef du Service Patrimoine et Risques

Michel CHARAUD